



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA GENÉTOUZE
DU 4 AVRIL 2017**



Le quatre avril deux mille dix-sept (04/04/2017), le conseil municipal de la commune de LA GENÉTOUZE, légalement convoqué le trente mars deux mille dix-sept (30/03/2017), s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PLISSONNEAU, Maire.

<u>Membres en exercice :</u>	19
<u>Présents :</u>	PLISSONNEAU Guy – ROY Pierre - ROUTHIAU Jean – MOLLÉ Nathalie – RICHARD Evelyne – COUSSEAU Félix – AUBRET Béatrice – BARTHÉLÉMY Éric - BROSSARD Sylvie – COUSSOT Carole – DELAVAUD Christine - FRADET Jean-Pierre- LETARD Céline - MACÉ Caroline - PAILLAT Céline - RABILLÉ Laurent - RENAUD Stéphane - RICOLLEAU François
<u>Absents ou Excusés :</u>	GUIET Jérôme
<u>Pouvoirs :</u>	GUIET Jérôme à ROY Pierre
<u>Secrétaire de séance :</u>	MOLLÉ Nathalie

1. ☞ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu du 14 mars 2017 est approuvé

2. ☞ Fonctionnement de la commune : Elections Présidentielles

Les élections Présidentielles auront lieu les 23 avril et 7 mai.

A cette occasion et faisant suite à une formation, il est procédé à un changement d'organisation. En effet, dorénavant, l'électeur prendra directement son enveloppe avec les bulletins de vote sur la table prévue à cet effet. Il ira ensuite dans l'isoloir. Ce n'est que lorsqu'il sera devant la table de vote, qu'il présentera sa carte d'identité et sa carte d'électeur.

Il est rappelé que pour les élections présidentielles, les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 19h00

Une note est remise aux élus.

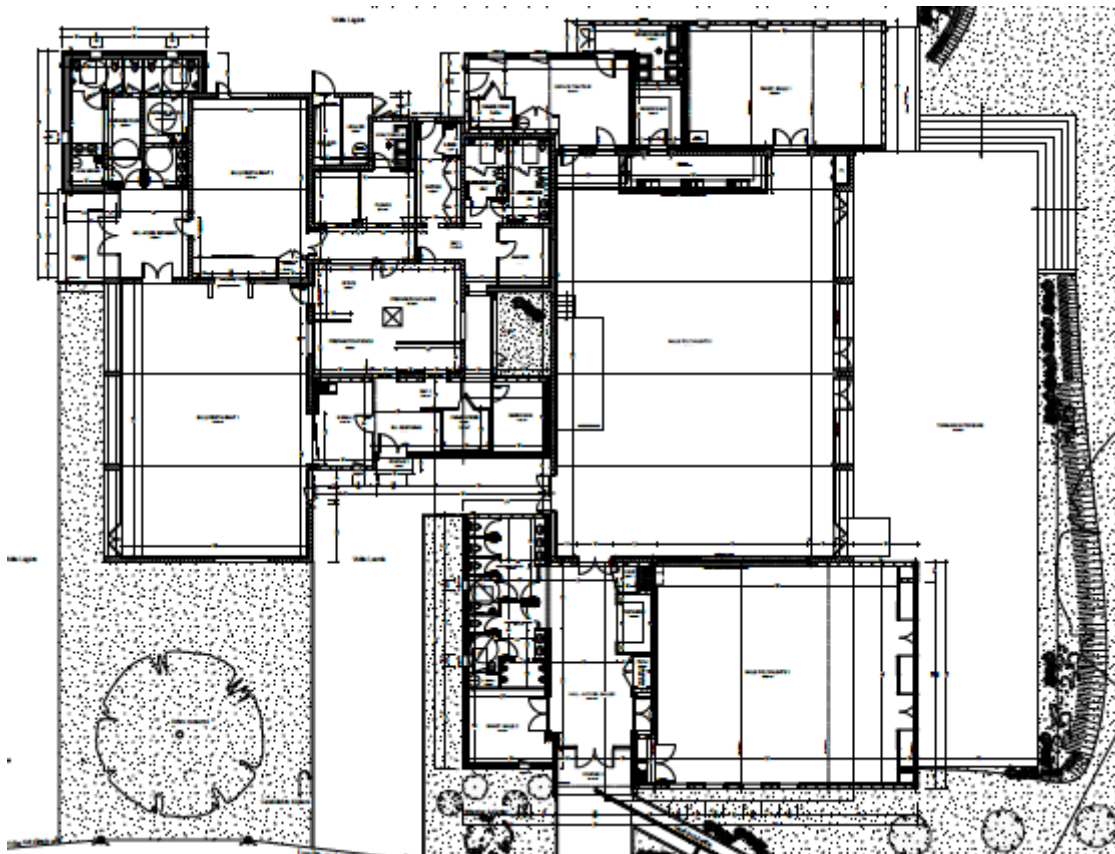
3. ☞ Commission Foyer Rural – Restaurant scolaire

A. Validation de l'Avant Projet Définitif (APD) et autorisation de signature des marchés

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Avant-Projet Sommaire de la rénovation a été présenté et ajusté à plusieurs séances.

Il demande au conseil municipal de se prononcer :

- Sur l'Avant-Projet Définitif
- Sur le lancement de l'appel d'offres
- Sur l'autorisation de signature des marchés afin de ne pas perdre de temps



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE l'Avant Projet Définitif de rénovation du complexe Foyer Rural – Restaurant scolaire

AUTORISE le maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux

AUTORISE le maire à signer les marchés et tous les actes nécessaires pour un montant maximum de 1 555 000 € HT

PRÉCISE que les dépenses seront affectées au budget général

B. Autorisation de Programme

Monsieur ROY rappelle au conseil municipal que celui-ci vient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés pour un montant total maximum de 1 555 000 € HT.

Afin de ne pas pénaliser les budgets 2017 et 2018, il propose de créer une autorisation de programme pour ce projet.

Vu le code général des collectivités territoriales, article L2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997

Vu l'instruction M14

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP est nécessaire au montage du projet de rénovation du complexe Foyer Rural – Restaurant scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la rénovation du complexe Foyer Rural – Restaurant scolaire ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'autorisation de programme : 2 139 000 € TTC

Crédit de paiements 2017 : 528 753 € TTC

Crédit de paiements 2018 : 1 610 247 € TTC

DECIDE que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

Subventions de l'ETAT 356 457 €

Subvention du Sydev 100 000 €

Subvention du Pays Yon et Vie 60 000 €

Autofinancement/emprunts 1 622 543 €

Il est précisé que d'autres aides pourront être sollicitées auprès du conseil régional et du conseil départemental.

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget général

4. ☞ **Commission Communication** : Occupation des salles pendant les travaux

Madame MOLLÉ informe le conseil municipal que les associations utilisatrices du foyer rural et de l'Espace Jeunes ont été rencontrées pour évoquer les travaux du foyer et surtout son inutilisation

Des solutions ont été trouvées pour toutes les associations, qui avaient un esprit très constructif.

Certaines manifestations pourraient avoir lieu au Club 85.

5. ☞ **Commission Patrimoine** : SyDEV – Modification des statuts

Monsieur BARTÉLÉMY explique les modifications des statuts :

Les statuts du SyDEV ont été approuvés par arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2013. Pour une pluralité de motifs, évoqués ci-après, le SyDEV a adopté un nouveau projet de statuts lors de sa séance du 17 mars 2017.

Premièrement, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (loi TECV) trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction d'un modèle énergétique robuste et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de protection de l'environnement. La loi modifie notamment les outils de gouvernance nationale et territoriale et les moyens d'actions des collectivités territoriales. La section 6 « Energie » du code général des collectivités territoriales (articles L2224-31 et suivants) a été profondément impactée, avec des conséquences pour le rôle et les compétences des autorités organisatrices de la distribution d'énergie.

Le SyDEV a parallèlement commencé à développer de nouvelles activités pour s'inscrire pleinement dans la transition énergétique et mettre ses compétences au service des communes et des intercommunalités vendéennes.

Deuxièmement, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), en modifiant les règles de représentation des adhérents et en obligeant les communautés de communes à se regrouper pour former des EPCI regroupant une population supérieure à 15 000 habitants, a des impacts sur les statuts du SyDEV.

Troisièmement, La Roche-sur-Yon Agglomération a, lors de son conseil communautaire du 7 février 2017, sollicité son adhésion au SyDEV.

Enfin, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre étant au cœur de la transition énergétique et le SyDEV étant appelé à travailler avec eux de manière croissante dans les années à venir, il est également proposé de revoir les règles de représentation des adhérents afin d'augmenter la représentativité des EPCI.

Le Comité syndical du SyDEV a, par délibération en date du 17 mars 2017, approuvé l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération et adopté un nouveau projet de statuts, dont les principales modifications sont les suivantes :

- La modification de la liste des adhérents et du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- La modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,
- L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,
- L'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique,
- La modification des règles de représentation des adhérents : Le comité syndical serait représenté par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'Ile d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes.

Cette révision des statuts serait sans incidence sur les compétences déjà transférées.

Les modifications relatives aux comités territoriaux de l'énergie et aux règles de représentation des adhérents n'entreront en vigueur qu'à compter du renouvellement de mandat des conseils municipaux et communautaires élus en 2014, soit à compter de 2020.

Les autres modifications entreront en vigueur à compter de la date d'effet de l'arrêté préfectoral qui sera pris à l'issue d'un délai de 3 mois au cours duquel une majorité des adhérents devra avoir approuvé le projet de statuts.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le projet de statuts du SyDEV tel que joint en annexe à la présente décision,
- Donner son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte (loi TECV),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013 – D.R.C.T.A.J./3 – 794, en date du 29 novembre 2013, portant extension de périmètre, transformation en syndicat mixte fermé à la carte et modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée,

Vu la délibération du comité syndical du SyDEV n°DEL013CS170317 en date du 17 mars 2017 relative à la révision des statuts du SyDEV et le projet de statuts annexé,

Considérant que la révision statutaire décidée par le comité syndical du SyDEV porte notamment sur :

- La modification de la liste des adhérents et du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- La modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,
- L'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,
- L'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique,
- La modification des règles de représentation des adhérents : Le comité syndical serait représenté, à compter de 2020, par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'Ile d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes.

Considérant que cette révision des statuts est sans incidence sur les compétences déjà transférées et que le conseil municipal peut se prononcer à tout moment sur le retrait ou le transfert des compétences facultatives,

Considérant que les modifications relatives aux comités territoriaux de l'énergie et aux règles de représentation des adhérents n'entreront en vigueur qu'à compter du renouvellement de mandat des conseils municipaux et communautaires élus en 2014, soit à partir de 2020,

Considérant que conformément aux articles L.5211-17 et L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, notre conseil municipal est appelé à se prononcer sur le projet de statuts joint en annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de statuts du SyDEV tel que joint en annexe à la présente décision,
- **DONNE** son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.

6. ☞ Commission Enfance Jeunesse

A. Déménagement de l'école

Madame RICHARD rappelle que le déménagement de l'école est prévu ce samedi de 8h à 13h.

Un point sur l'organisation est fait.

B. Projet éducatif

Madame RICHARD informe le conseil municipal qu'un projet politique sur l'enfance jeunesse est en cours d'élaboration. Ce projet a pour finalité de définir la politique enfance jeunesse de la municipalité. Il sera la base du projet pédagogique du service enfance jeunesse

C. Futur Lycée d'Aizenay

Madame COUSSOT informe le conseil municipal que le futur Lycée d'Aizenay devrait ouvrir ses portes à la rentrée 2022.

Il devrait accueillir 620 élèves en voie générale et technologique. Il pourra être agrandi pour atteindre une capacité de 830 élèves.



Monsieur RICOLLEAU est présent

7. ☞ **Commission Finances - Urbanisme** : Convention SyDEV pour le Haut Chambourg

Monsieur ROY présente la convention qui définit la participation de la commune aux travaux d'extension du réseau électrique dans le lotissement « le Haut Chambourg ».

Il précise que le montant de la participation est de 25 405,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le SyDEV.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser le montant de la participation.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget « le Haut Chambourg ».

8. ☞ **Communauté de Communes Vie et Boulogne**

A. Commission OPAH

Madame BROSSARD fait un résumé de la commission OPAH : Il existait 2 OPAH sur le territoire. Aussi, un cabinet a été choisi pour étudier l'harmonisation

B. Commission Environnement

Monsieur ROUTHIAU fait un résumé de la commission Environnement :

Présentation des tonnages 2017 sur le territoire Vie et Boulogne :

- Ordures ménagères, diminution d'environ 145 tonnes.
- Emballages, augmentation d'environ 20 tonnes. Pour info, 1bac jaune = en cout financier de fonctionnement à 5 années de sacs jaune.

Cette comparaison par rapport à 2016 est réalisée sur les mois de Janvier et Février, il faut penser qu'il n'y a plus la commune de St Christophe du Ligneron. Cela semble encourageant mais il faudra comparer sur une plus longue période pour une meilleure évaluation des tonnages.

L'ensemble des participants constate que la quantité réelle des rejets dans nos poubelles d'ordures ménagères diminue de manière importante, périodicité pouvant aller jusqu'à 3 à 4 semaines chez certains.

Réflexion sur la mise en place de colonnes enterrées :

- Pour des communes souhaitant ce mode, pour la réception d'ordures ménagères
- Des visites à la Mothe-Achard et sur les Terres de Montaigu sont programmées en avril.

- Information diverse : TRIVALIS proposera aux Communautés de Communes une animation sur le gaspillage alimentaire. Ensuite, celles-ci retransmettront cette information vers leurs communes.

C. Commission PLUiH

Monsieur ROY fait un compte-rendu de la commission PLUiH : un retour sur les visites dans 15 communes du territoire a été fait

D. Commission Economique

Monsieur ROY fait un compte-rendu de la commission Economique : 153 000 m² ont été vendus depuis le 1^{er} janvier 2017. Il s'agit, pour la plus part, de création d'entreprises

E. Conseil Communautaire

Monsieur le Maire évoque les différents points du conseil communautaire du 20 mars :

- Vote des budgets 2017
- 1 million d'Euros d'investi cette année pour la fibre optique
- Réflexion sur de la mutualisation :
 - o Sauvegarde informatique
 - o Saisine par voir électronique
 - o Logiciel pour la gestion des cimetières

9. Syndicat Yon et Vie

Monsieur le Maire informe que le conseil de développement, composé de non élus, est chargé de travailler sur 2 thèmes :

- La restauration scolaire
- Le maillage du territoire en matière de maison de santé

Le Syndicat est essentiellement basé sur 3 axes :

- SCOT
- TEPCV
- Leader

10. Points divers

A. 16 et 17 juin 2017

Monsieur ROUTHIAU informe le conseil municipal que la commune a été sollicitée pour savoir si elle voulait s'associer aux portes ouvertes de l'exploitation de Jean-Marc AUBRET.

En effet, Vendée Eau, la chambre d'agriculture et le Syndicat Mixte des Marais (via le SAGE) souhaitent mettre en avant les différentes démarches de Jean-Marc AUBRET. Cela permettrait de mettre en valeur les mares pédagogiques, les haies et l'agroforesterie

Les Portes ouvertes auraient lieu les 16 et 17 juin

- Vendredi 16 juin après-midi : pour les agriculteurs
- Samedi 17 juin matin: pour le public

La commune souhaite participer, avec les jardins familiaux, à la démarche. Cette participation s'inscrit dans la continuité de l'exposition « Sauvages des Rues : belles et Rebelles »

B. Dates à retenir

- 8 avril : déménagement de l'école Gustave Eiffel
- 11 avril : réunion publique sur la rénovation du Foyer Rural – restaurant scolaire
- 23 avril + 7 mai : Présidentielles (bureau jusqu'à 19h)

- 8 mai : Au Poiré Sur Vie

- 11 et 18 juin : législatives
- 11 juin : animation estivale

- 2 septembre : journée de la jeunesse

- 11 novembre : Au Poiré Sur Vie

Dates des prochaines réunions du conseil municipal à 20h30 :

9 mai
6 juin
11 juillet
5 septembre
3 octobre
7 novembre
5 décembre